

## CRITERE 2.1

### PROGRAMME DETAILLE DES FORMATIONS - PERMIS AM

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir des connaissances techniques, réglementaires, et de sécurité routière permettant de pouvoir conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger en toute sécurité

#### OBJECTIFS DE LA FORMATION

##### Programme de formation

Séance	Environnement	Durée	Contenu
Séquence 1	Salle	30 Minutes	Echange sur les représentations individuelles autour de la conduite
Séquence 2	Hors circulation	2 Heures	Formation à la conduite hors circulation
Séquence 3	Salle de code	30 Minutes	Code de la route
Séquence 4	En circulation plus ou moins dense	3 Heures mini	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique
Séquence 5	Salle de code	1 heure	Sensibilisation aux risques

#### DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D ORGANISATION

Durée de la formation : 8 Heures de conduite Minimum

Lieu de la Formation : 3 des jardins 29290 SAINT-RENAN

Date(s) : consulter le site internet <https://www.auto-ecole-kermorgant.com/inscription-stage-am-bsr-scooter.html>

#### PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Avoir 14 ans
- Savoir lire et écrire la langue Française
- Avoir satisfait éventuellement à une évaluation préalable
- Nota : il faut avoir obtenu l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de (A.S.S.R.) premier ou second niveau ou à défaut l'Attestation de Sécurité Routière (ASR)

#### RESULTATS ATTENDUS

- Permis de conduire de la catégorie AM

#### ENCADREMENTS – INTERVENANTS

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

## METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratiques
- Salles de cours équipées de moyens multimédias
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques et le livret d'apprentissage
- Aire de maniabilité non ouverte à la circulation

## METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Un livret d'apprentissage est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation
- Feuilles de présence émargées par les stagiaires pour les formations d'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle
- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...
- *Conditions de réussite* : satisfaire un examen blanc.

## SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation de formation permettant de faire la demande d'obtention de titre « permis AM »

**ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION PRATIQUE  
DU BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CODES ROUSSEAU**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2015 (sous les conditions d'obtention du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire).

Nom de l'organisme de formation \_\_\_\_\_

N° d'agrément \_\_\_\_\_ N° de SIREN ou SIRET \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral \_\_\_\_\_

atteste que :

Nom de famille \_\_\_\_\_

Nom d'usage \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu de naissance \_\_\_\_\_

a suivi les sept heures de formation pratique :

option cyclomoteur  option quadricycle léger à moteur

Date de délivrance de l'attestation \_\_\_\_\_ Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément \_\_\_\_\_

Signature du bénéficiaire de la formation \_\_\_\_\_

Le titulaire de la présente attestation, pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, est autorisé à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur.

441 0200000000011

## ACCESSIBILITE A LA FORMATION INFORMATION HANDICAP

- Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés.